



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



## Au jour le jour – juin 2021

01 06 : Angresse – Le maire répond au courrier du 19 mai

01 06 : Parcelles A Valoriser – Visioconférence organisée par la DDTM – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

01 06 : Bordeaux – Cour d'Appel (correctionnelle) – Dossier civilles – examen de l'appel de l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire en date du 06 mai 2021 dans le cadre de la procédure suivie contre Monsieur P.L.

01 06 : Saint-Pierre du Mont et Haut-Mauco – courrier au directeur de la SNCF pour demander que les vieilles traverses de chemin de fer, traitées à la créosote, soit éliminées réglementairement.

02 06 : Saint-Paul les Dax : Le Maire répond à la SEPANSO (3 pages) à propos du projet Accrobranche qui nous avait amené à poser une série de questions (courrier du 23 avril) et à rencontrer deux adjoints (19 mai)

02 06 : Pomarez – Le maire téléphone à la SEPANSO pour expliquer que le propriétaire a fait apporter des remblais sur son chemin d'accès au hangar photovoltaïque, mais que certains ont cru qu'ils pourraient en profiter pour apporter des déchets BTP. Les déchets BTP seront enlevés.

02 06 : Irrigation – Dossiers 21BX01415 et 21BX01326 – Me Alice Terrasse, dans l'intérêt de FNE-MP, FNE65, AdT32 et SEPANSO40, adresse un mémoire en défense n°1 aux écritures du Ministère de la Transition écologique et solidaire en présence du Syndicat mixte Irrigadour : 40 pages + 22 pièces jointes. La clôture de l'instruction, initialement fixée au 10 juin est reportée au 10 septembre.

03 06 : Biscarrosse – Dossier 20BX0363 – Le conseil de la commune adresse un nouveau mémoire en défense, celui-ci conforme au programme de la nouvelle équipe municipale : *« Par le présent mémoire, la commune de Biscarrosse verse au débat la délibération du 17 mai 2021 par laquelle le Conseil a prescrit la révision de son PLU et définit les objectifs poursuivis. Au titre de ceci le point 11 est libellé comme suit : « Réponse aux souhaits de la Préfecture des Landes et des associations de protection de l'environnement exprimés dans le cadre d'un contentieux, en supprimant les zones Au des tinées à un centre de soins marins et (plage) à un centre de soins et de rééducation (bourg) et à limiter le durcissement des campings. La zone d'accueil des camping-cars de la montagne, Lac Nord, sera supprimée. ». En l'état de ces éléments, la commune n'entend pas développer d'écritures complémentaires. »*

Nota Bene : « Le monde du Camping-car » informe sur son site que Biscarrosse ferme Navarrosse avec des barres de hauteur pour raisons écologiques. Le président de la Société des Amis de Navarrosse a répondu aux questions qui lui étaient posées.

03 06 : Pomarez – Nouveau courrier au maire : un merlon a été élevé sur la périphérie de la parcelle où doit être édifié le hangar à couverture photovoltaïque destiné à stocker du bois.

03 06 : Gousse – Courrier au maire pour exprimer des inquiétudes sur les coupes forestières à proximité des zones urbanisées.

04 06 : Visioconférence Commission des Espaces, Sites et Itinéraires – Présentation pour avis du projet de classement en réserve naturelle nationale du site d'Arjuzanx – Jean Dupouy qui a représenté la

SEPANSO a attiré l'attention sur le développement anarchique des circulations de VTT dans ce site ; il a produit des observations (3 pages), photos à l'appui.

04 06 : Pomarez – Le maire téléphone au président de la SEPANSO40, très en colère, pour dire qu'il ne répondrait pas à mes courriers, qu'il n'acceptait pas que des gens écrivent sur la route ce qu'ils n'avaient pas le courage de lui dire. Il n'a même pas laissé le temps de finir la phrase que commencée : « *A la SEPANSO nous n'écrivons pas sur les routes...* » (la meilleure preuve, c'est que nous vous écrivons !). La SEPANSO s'adresse donc à la Préfète : « *Nous comprenons donc que Monsieur le Maire ne veut pas répondre aux questions posées, en particulier sur la modification du terrain. J'ai donc l'honneur de vous prier, soit de l'inviter à répondre aux questions de SEPANSO, soit de confier à l'un de vos services le soin d'examiner la légalité des travaux réalisés.* »

04 06 : Irrigation – la Commission d'accès aux documents administratifs transmet à Hervé Hourcade (FNE-MP) l'avis rendu le 27 mai. Ce dernier avait la CADE suite au refus opposé par la DDTM40 à sa demande de communication des documents prévus par les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-1819 du 25/08/2017 délivrant l'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de gestion collective à l'organisme unique de gestion collective (OUGC) Irrigadour sur le périmètre du bassin de l'Adour au titre du code de l'environnement :

- 1) bilans et rapports prescrits par les dispositions de l'article 9 « Protocole de gestion »
- 2) rapports écrits spécifiques et protocole de gestion modifié, tels que prescrits par l'article 10 « Méthode alternative de gestion par les débits »
- 3) règles de répartition qui devaient être opérationnelles avant le 31 décembre 2020 et prévues par l'article 11 ;
- 4) rapports annuels fournis par l'OUGC à l'État et ses services, tels que prescrits par l'article 14 ;
- 5) bilan à mi-parcours transmis au préfet en application de l'article 15, conformément à la disposition du SDAGE Adour-Garonne, incluant les propositions visant à améliorer et faire évoluer la gestion quantitative, dans une perspective de diminution des volumes prélevables au-delà de la durée de la présente AUP, ainsi que les mesures supplémentaires que l'OUGC devait mettre en œuvre dès l'étiage 2019 afin d'améliorer la gestion quantitative.

La CADE considère que les documents administratifs sollicités et les informations, relatifs, notamment à l'état de l'eau au sens du 1° de l'article L.124-2 du code de l'environnement, s'ils existent, sont communicables à toute personne qui en fait la demande.....

04 06 : Hossegor – La SEPANSO écrit au maire et au Conservatoire du Littoral pour attirer leur attention sur la dégradation du grillage qui interdisait de piétiner la dune (2 pages avec photos)

Dès le 7 juin Christophe Vignaux, maire, répond : « *Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la dune et à son entretien. Nous sommes sensibles à la protection de cette dernière et mettons, cela toute l'année, en œuvre des travaux de réfections et d'aménagements. Il est assez facile de trouver des espaces qui ne sont pas encore réparés compte tenu de l'immensité de ce que nous traitons. Nous mettons dans notre planning au service technique et de façon régulière l'entretien. Ce qui est difficile, pour votre information, c'est du travail manuel qui prend beaucoup de temps. Enfin et pour rassurer nous avons commandé il y a quelques semaines plus de 600 mètres de grillage pour réparer les différents endroits encore non traités. N'hésitez pas si vous voyez des endroits encore non traités, nous mettons au planning pour réfection...* »

06 06 : Losse – Ayant fait le point avec le riverain des établissements Ronsard, la SEPANSO demande à la Préfète de bien vouloir faire mesurer le bruit chez ce riverain.

07 06 : Habas – Courrier au maire pour demander communications des caractéristiques techniques des antennes qui seront placées sur le pylône. La secrétaire de mairie n'a pas trouvé les données dans le Dossier information Mairie (DIM) et notre adhérente n'a pu que constater que le DIM était incomplet. Nous demandons donc au maire de confirmer que le dossier est incomplet !

07 06 : Biscarrosse – La Communauté de commune des Grands Lacs a engagé et poursuit la concertation publique sur le projet de création de la ZAC pour l'extension de la Zone d'Activité Économique (ZA\_E) La Mountagnotte – se connecter à 18h30 sur le lien <https://urlz.fr/fHgm> - Pierre Bonnet, président de la Société des Amis de Navarrosse suit ce dossier.

08 06 : Saint-Perdon – La SEPANSO écrit à la Préfète pour attirer son attention sur les problèmes induits par le balltrap auquel elle a donné son feu vert. La SEPANSO observe que la déclaration contenait des informations trompeuses... Le maire refuse d'informer ses concitoyens...

08 06 : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Projet de décret ministériel portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx - Contribution SEPANSO : 3 pages + plan commenté.

08 06 : Irrigation – Me Ruffié, dans l'intérêt de Georges Cingal et de la SEPANSO, dépose plainte avec constitution de partie civile contre le président des JA40 et de la FDSEA40 : 8 pages + 14 pièces jointes

09 06 : Irrigation – Dossier BX 2101326 (contestation du jugement du Tribunal administratif de Pau en date du 03/02/2021) – Irrigadour adresse un Mémoire récapitulatif à la Cour d'appel : 51 pages + 23 pièces jointes.

10 06 : Pau – Cour d'Appel – Suivi du jugement du Tribunal correctionnel de Dax relaxant X. Gaudio et autres (délits de menaces envers une adhérente de la SEPANSO et de complicité) – Georges Cingal, représentant la SEPANSO, s'est déplacé pour rien car Me Karsenti qui défendait notre adhérente n'avait remis ses conclusions que la veille. L'affaire a donc été renvoyée au 09/12/2021.

13 06 : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Projet de décret ministériel portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx – Consultation dématérialisée - La SEPANSO émet un avis défavorable au projet tel qu'il est présenté.

14 06 : Vielle Saint-Girons – la SEPANSO répond au propriétaire qui avait fait évacuer les apports de terres sur un secteur humide. Il n'avait pas autorisé ces dépôts. La SEPANSO le remercie pour toutes les informations communiquées sur sa propriété et les efforts de gestion environnementale rigoureuse ; nous attirons son attention sur le fait que le propriétaire d'un terrain peut obtenir condamnation de l'État et de la commune si les autorités de police n'ont rien fait pour s'opposer à des dépôts de déchets sur son terrain (C.E. 08/06/2021 n° 420569)

15 06 : Photovoltaïque : un journaliste qui prépare une émission pour M6 contacte la SEPANSO.

15 06 : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Visioconférence – en dépit d'une liaison électronique de mauvaise qualité, Georges Cingal s'est efforcé de présenter les observations préparées par la SEPANSO. La directrice départementale l'a invité à renvoyer deux demandes (nous attendons la réponse adressée à son prédécesseur à propos de cultures de miscanthus) – PV officiel : 8 pages.

15 06 : Soustons – La SEPANSO attire l'attention sur le fait que les prélèvements d'eau effectués dans le ruisseau « Le Perroux » ne sont pas pertinents pour apprécier l'impact du Domaine de la Côte d'Argent (ICPE élevage) : un page + plan commenté.

16 06 : Projet de cartographie des cours d'eau des Landes - vous pouvez consulter le projet de mise à jour à l'adresse suivante : [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO\\_COURS\\_EAU\\_COPIL.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_COPIL.map)

16 06 : Soustons – Consultation à propos du projet de lotissement « Le Clos Seuvia » - Observations SEPANSO : 4 pages

17 06 : Tarnos (remblais dans une zone humide) – La SEPANSO est invitée à comparaître à la Chambre des Appel correctionnels de la Cour d'appel de Pau le 05/10.2021 : la Société Luzienne de Travaux Publics a fait appel du jugement du Tribunal correctionnel de Dax en date du 12/10/2020

18 06 : Angresse – Faute d'avoir obtenu du maire les réponses souhaitées, la SEPANSO s'adresse à Madame la Préfète qui avait reçu copie des courriers du 18 et du 19 mai. La SEPANSO réitère au maire sa demande de communication des documents qui se traduisent par une modification de l'environnement (obligation réglementaire !)

19 06 : Publicités illégales : La SEPANSO fournit une série de photos prises à Angresse et Pey à un journaliste qui s'intéresse à ce sujet

19 06 : Angresse – sur le parking du magasin « Les serres d'Angresse » on peut voir des lampadaires alimentés par des panneaux photovoltaïques.



20 06 : Rion des Landes - Demande de défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 4ha 87a 00ca – Consultation du public – Observations SEPANSO : 4 pages.

20 06 : Campet & Lamolère – Dossier 20BX02666 (photovoltaïque) – Me Soumaille-Slawinski adresse le mémoire n° dans l'intérêt de la SEPANSO : 4 pages + 5 nouvelles pièces jointes.

21 06 : Soustons – Dossier 2100111-3 – Le Tribunal administratif informe la SEPANSO que des riverains du Domaine de la Côte d'Argent (élevage de chiens...) soutiennent la préfecture attaquée par la responsable du site.

21 06 : Hossegor – L'installation de containers de tri sélectif dans le secteur de la « côte sauvage » (plage des culs nus) sur un vif émoi (atteinte au paysage...). La SEPANSO qui reçoit des appels adresse un courriel au SITCOM et au maire (copie au Sous-préfet)

21 06 : Moliets – La SEPANSO interroge la préfecture à propos de l'absence de compte rendu du comité consultatif de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet depuis 2017.

21 06 : Arjuzanx – La préfecture transmet le compte rendu de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites qui a examiné le dossier concernant la réserve naturelle nationale par voie dématérialisée. Seule la SEPANSO a osé émettre un avis défavorable compte tenu des impacts des activités anthropiques autorisées. Il y a eu également trois abstentions (maire de Cachan, FDC40et Chambre d'agriculture)

.../...

22 06 : Angresse – Le président de la SEPANSO 40, ayant constaté que le responsable du saccage environnemental d'un coin de la barthe avait déposé deux formes en béton qui laissent à penser qu'il a l'intention de buser l'écoulement naturel et de maintenir les remblais envoie un courrier recommandé à Madame la Préfète et à Monsieur le Procureur de la République.



22 06 : Capbreton-Hossegor-Angresse – Interconnexion électrique France-Espagne - La SEPANSO est invitée à participer à la réunion de concertation qui aura lieu le 12 juillet à Saint-Pierre du Mont. LA cette invitation est joint le dossier papier : 158 pages + annexes

23 06 : Saint-Paul les Dax – Georges Cingal préside le jury du Concours « Écrits pour la fraternité » dont le thème cette année était la protection de l'environnement.

24 06 : Tarnos – La DREAL répond à notre message du 10 mai 2021 dans lequel la SEPANSO faisait part de ses inquiétudes sur les impacts potentiel des pompages de l'aciérie CELSA (2 pages)

24 06 : Miscanthus - Suite au courriel adressé par la SEPANSO le 15 juin (après la CDPENAF où Georges Cingal a relancé l'administration une nouvelle fois), la DDTM répond :  
- Concernant votre signalement de plantation de miscanthus à Mazerolles, un PV de constat d'infraction a été dressé et transmis au Parquet de Mont de Marsan le 05/09/2019 .  
- Concernant votre signalement de plantation de miscanthus à St Perdon, un contrôle sur place a été fait en 2018. Les plantations de miscanthus ont été constatées entre quelques lignes de pins sans à ce stade compromettre la destination forestière de la parcelle. Un nouveau contrôle sur place sera fait cette année pour vérifier l'évolution de la situation.

24 06 : Moliets – Suite aux informations publiées dans le PV du bulletin municipal, la SEPANSO interroge Madame la Préfète : « ...Pouvez-vous, s'il vous plaît, confirmer que les Services de la préfecture que vous dirigez avalisent les travaux entrepris par la Commune consistant à amputer de 6 hectares environ la surface de la Réserve Nature Nationale du Courant d'Huchet ?... »

25 06 : Saint-Pierre du Mont – la SEPANSO expose à un journaliste les problèmes posés par les projets photovoltaïques

26 06 : Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine (visioconférence)

28 06 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO alertée par une adhérente questionne la préfète à propos d'engrais organiques

28 06 : Saint-Lon les Mines – Atelier des territoires – mobilité en secteur peu dense – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

29 06 : Angresse – les travaux avec des mouvements de terre ont repris comme si la commune et la DDTM avaient donné le feu vert !!!

29 06 : CODERST – Georges Cingal a représenté la SEPANSO à la réunion organisée à la préfecture – PV officiel : 8 pages

29 06 : Commission départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage – Visioconférence – Georges Cingal excusé – PV officiel : 10 pages.

30 06 : Pays Morcenaix – enquête publique unique du projet de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat de la Communauté de commune du Pays morcenais, des révisions du schéma directeur d'assainissement d'Arengosse, de Lesperon, d'Onesse-Laharie, d'Ousse-Suzan, d'Ygos Saint-Saturnin, de Morcenx-la-Nouvelle et ses communes déléguées d'Arjuzanx, de Garrosse et de Sindères, de la révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Morcenx-la-Nouvelle – Observations SEPANSO coordonnées par Jean Dupouy : 30 pages + 4 annexes de référence.

30 06 : Soustons – Conseil d'administration de la SEPANSO Landes

30 06 : Soustons – la SEPANSO adresse à Madame le Maire une requête en vue de l'annulation de la participation du public concernant la demande de permis d'aménager le clos de Seuvia (du 7 juin au 7 juillet) puisqu'il a eu une consultation initiée par la préfecture visant la demande de défrichement. Il conviendrait d'attendre le résultat de la cette consultation qui s'est achevée le 17 juin

30 06 : Soorts-Hossegor – Dossier 1900372 – La SEPANSO demandait l'annulation de l'arrêté du 26/09/2018 par lequel le maire avait accordé un permis de construire dans un secteur normalement protégé (arrêt de la CAA de Bordeaux) – Le tribunal administratif rejette la requête de la SEPANSO – Le Conseil d'administration décide de relever appel.

## **Documents :**

**Préconisations pour la protection des massifs forestiers contre les incendies de forêt pour les parc photovoltaïques** – DFCI-Aquitaine, 9 pages

[https://www.dfci-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/02/DFCI\\_photovoltaique\\_preconisations\\_version3.1.pdf](https://www.dfci-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/02/DFCI_photovoltaique_preconisations_version3.1.pdf)

**Suivi stationnel (2007-2020) de l'herbier de zostères naines (*Zostera noltei*) et calcul de l'indicateur « Angiospermes » (2020) dans la masse d'eau côtière FRFC09 – Lac d'Hossegor** – Auby I., Trut G., Morandeau G., Aubert F. (2021) – 29 pages

Le rapport téléchargeable à l'adresse suivante <https://archimer.ifremer.fr/doc/00704/81652/>